



DEMANDES augmentation loyer des locaux servant de salles de
salles de consultations gratuites au Bois de Nefles et à la Bretagne

Le MAIRE. - M. Théophile PAYET nous demande par lettre en date du 2 Septembre 1958 de porter le montant du loyer de son local, servant de salle de consultations gratuites au Bois de Nefles, de 1.000 F à 3.000 F.

Je suis toujours contre de telles demandes d'augmentation; ma position n'a pas changé. Cependant comme vous avez déjà accepté de révaloriser le montant du loyer de certains immeubles, je vous demande pour donner satisfaction à M. PAYET de porter le prix de location de son immeuble de 1.000 à 2.000 F à compter du 1er Janvier 1959.

*Approuvé
Saint Denis le 27 Janvier 1959
Pr. de Préfet et par délégation
de Secretaire Général
Signé - Bobotte*

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Egalement, Madame ORANGE à la Bretagne nous demande de porter le montant de la location de son immeuble servant de salle de consultations gratuites de 1.500 F à 3.000 F.

Je propose de fixer le montant de son loyer à 2.500 F. Etes-vous d'accord?

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. Cette ^{augmentation} aura effet à compter du 1er Janvier 1959.

*Approuvé
St Denis le 23 Décembre 1958
Pr. de Préfet et par délégation
de Secretaire Général
Signé: P. Bobotte*

*M et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Saint Denis le 24 Janvier 1959
Pr. de Secretaire Général
Le chef de Division délégué
Signé - Gavarini*